

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 avril 2016

STATUT GÉNÉRAL DES AAI ET DES API - (N° 3693)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 50

présenté par
M. Warsmann

ARTICLE 27 BIS

I. – Supprimer l’alinéa 5.

II. – En conséquence, substituer à l’alinéa 8 les trois alinéas suivants :

« 2° Le second alinéa de l’article 18-3 est ainsi modifié :

« a) Les mots : « et de l’Autorité de régulation de la distribution de la presse » sont supprimés ;

« b) Les mots : « ces organismes » sont remplacés par les mots : « cet organisme » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur matérielle.